

## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE  
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES  
et de l'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section des INSTALLATIONS CLASSÉES  
DCPPAT – BICUPE – SIC – LL - 2018 - 271

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### ----- PLATE FORME INDUSTRIELLE D'ISBERGUES -----

#### ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE -----

**Le Préfet du Pas-de-Calais,**

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (C.S.S) ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2013 modifié portant création de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) de la PLATE FORME INDUSTRIELLE D'ISBERGUES située sur la commune de ISBERGUES (62330) ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2013 modifié portant nomination des membres de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) de la PLATE FORME INDUSTRIELLE D'ISBERGUES située sur la commune de ISBERGUES (62330) ;

VU l'arrêté préfectoral 2017-10-65 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

VU le courriel de la Sous-Préfecture de Béthune ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la désignation des membres de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) de la PLATE FORME INDUSTRIELLE D'ISBERGUES, sur la commune de ISBERGUES ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRÊTE** :

**ARTICLE 1** :

La Commission de Suivi de Site (C.S.S), chargée de suivre les activités exploitées par les Sociétés APERAM STAINLESS FRANCE (classé A.S), THYSSENKRUPP ELECTRICAL STEEL UGO, EUROFIELD et WEEE METALLICA, sur la PLATE FORME INDUSTRIELLE D'ISBERGUES à ISBERGUES, est composée des membres suivants :

Collège des Administrations de l'Etat :

- le Préfet du Pas-de-Calais ;
- le Sous-Préfet de BETHUNE ;
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant ;
- le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant ;
- le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant.

Collège des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale:

- Mrs. Christophe FIANCETTE et Marcel COFFRE, Représentants de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ;
- Mme Christine CATTY , Représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ;
- M. Jean-Philippe BOONAERT, Représentant de la Communauté de Communes Flandres Lys ;
- M. Jean DEBLONDE, Représentant de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;
- M. Jacques NAPIERAJ, Maire de la commune de Isbergues.

Collège des Riverains et des Associations :

- M. Robert TROUVILLIEZ, Membre de la Fédération Régionale de Nord Nature Environnement ;
- M. Jean-Claude HONNART, Président de l'association Le Brochet Saint Venantais ;
- M. Bruno MAMETZ, Président de l'association Environnement pour la Qualité de Vie d'Isbergues et de sa Région (EQVIR) ;
- M. Pierre ROUSSEL, Riverain de la commune de Isbergues.

#### Collège des Exploitants:

- M. Gérard GRIMBERT, Directeur de la Plate-Forme Industrielle Aperam Isbergues ;
- M. Frédéric SAWKO, Responsable H.S.E de la Plate-Forme Industrielle Aperam Isbergues ;
- M. Frédéric HOEDTS, Directeur Général Délégué de la société WEEE METALLICA ;
- Mme Suzanne THILLAYE, Présidente de la société EUROFIELD.

#### Collège des Salariés :

- M. Hervé JOPS, Secrétaire du C.H.S.C.T de la Plate-Forme Industrielle Aperam Isbergues ;
- M. Hervé BOUTON, Secrétaire Adjoint du C.H.S.C.T de la Plate-Forme Industrielle Aperam Isbergues ;
- Mme Joëlle MONCEAU, Représentante du personnel de la société WEEE METALLICA ;
- M. Aurélien TURLOTTE, Représentant du personnel des salariés de la société EUROFIELD.

#### Personnalité Qualifiée :

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

### **ARTICLE 2 : DURÉE DE MANDAT**

Ces membres sont nommés pour une durée **de 5 ans** renouvelable.

Tout membre de la commission qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire. Lorsqu'un membre de la commission doit être remplacé avant l'échéance normale de son mandat, son successeur est nommé pour la période restant à courir.

### **ARTICLE 3 : DÉLAI ET VOIE DE RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la date de la publication du présent arrêté.

### **ARTICLE 4 : PUBLICITÉ**

Une copie du présent arrêté est déposée à la Sous Préfecture de BETHUNE et à la mairie de ISBERGUES et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché, pendant une durée d'un mois, à la mairie de ISBERGUES qui dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Une copie sera adressée à l'exploitant et aux membres de cette commission.

## ARTICLE 5 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous Préfet de BETHUNE et le Maire de ISBERGUES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



25 OCT. 2018

Arras, le  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

  
Richard SMITH